



## **Déclaration du CSEE sur la Communication de la Commission européenne : « Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation »<sup>1</sup>**

**Adopté par le Bureau exécutif  
à sa réunion des 30 et 31 octobre 2006**

En réponse à la Communication de la Commission « Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation », datée du 8 septembre 2006, le CSEE se félicite en premier lieu de l'accent mis sur ce thème au niveau de l'UE. De l'avis du CSEE, cette Communication doit être considérée comme marquant le départ de l'activité de suivi de l'appel du Conseil des ministres de l'Éducation en février 2006 en faveur d'un double accent – à la fois économique et social – sur le rôle que jouent l'éducation et la formation dans la société d'aujourd'hui. Les statistiques soulignent l'importance de cette question. Bien que le niveau général de l'éducation de la population n'ait cessé d'augmenter depuis les années 1960, les systèmes d'éducation de l'UE ne réussissent pas encore à assurer l'équité : les systèmes d'éducation en effet reproduisent plutôt qu'ils ne réduisent les inégalités socio-économiques parmi la population. En ce sens, le CSEE invite la Commission à poursuivre ses travaux sur cette question, mais souhaite formuler un certain nombre d'observations et de réserves concernant des recommandations spécifiques contenues dans la Communication et dans le document de travail qui l'accompagne.<sup>2</sup>

### **Le CSEE s'oppose fermement à l'approche du financement de l'éducation qui se dégage de la Communication.**

Le CSEE s'oppose fermement à l'idée exprimée dans la Communication, selon laquelle l'investissement dans l'éducation doit se fonder sur le principe de distribution de montants déterminés dans le secteur de l'éducation, en fonction du secteur où les retombées économiques sont les plus élevées. Le CSEE rappelle que nous avons besoin de disposer de ressources suffisantes à tous les niveaux du secteur de l'éducation afin de faire face au double défi que constitue la mise en place d'une société qui soit à la fois plus équitable et plus compétitive, et par ailleurs la priorité politique doit aller à la garantie du financement correspondant. En outre, l'approche concernant le financement proposée dans la Communication risquerait de détourner l'attention des relations réciproques et des incidences qui ont trait aux différents secteurs et aux différents niveaux de l'éducation. Le CSEE insiste sur la nécessité d'appliquer le concept d'équité à l'ensemble du secteur. Le système éducatif devrait être considéré en tant qu'entité, promouvant l'équité pour tous, à tous les stades.

### **Une perspective essentiellement économique**

De manière générale, le CSEE estime que l'approche suivie par la Commission sur les questions de l'efficacité et de l'équité est essentiellement une approche économique. Les arguments prônés pour renforcer l'équité se fondent largement sur la perspective de leurs retombées économiques. Si le CSEE reconnaît que les arguments économiques pèsent lourdement – et peuvent ainsi avoir une incidence positive sur la promotion de mesures de politique renforçant l'équité dans l'éducation – les avantages sociaux et

President  
Président  
*Doug McAvoy*

Vice-Présidents  
Vice-Présidents  
*Odile Cordelier  
Christoph Heise  
Radovan Langer  
Jörgen Lindholm  
Marjatta Melto*

General Secretary  
Secrétaire Général  
*Martin Römer*

Treasurer  
Trésorier  
*George Vansweevelt*

<sup>1</sup> COM (2006) 481

<sup>2</sup> SEC (2006)1096

personnels plus larges résultant d'une société plus équitable devraient recevoir tout autant d'attention.

De même, le CSEE conteste l'utilisation du terme « politique reposant sur des données solides » dans la Communication. Il semble manifeste que la recherche, les enquêtes et les expériences concrètes doivent constituer la base de décisions politiques pérennes. Toutefois, dans le contexte de l'UE, toutes les données solides sont ancrées dans un contexte national et culturel spécifique et elles ne peuvent pas nécessairement servir de base permettant de tirer des conclusions plus générales.

### **Mise sous le boisseau des questions cruciales pour l'Europe centrale et orientale**

L'un des principaux arguments mis en évidence par la Communication souligne les avantages économiques résultant de l'élévation du niveau de réussite de la population en matière d'éducation. Cette perspective se fonde sur le pourcentage relativement élevé d'élèves quittant prématurément l'école dans les 15 anciens Etats membres de l'UE, comparé ensuite aux données de l'OCDE sur les retombées personnelles, sociales et fiscales du relèvement du niveau de réussite sur le plan de l'éducation pour 14 anciens Etats membres de l'UE. En tant que tel, les avantages sur le plan de l'équité que représente l'augmentation du pourcentage de la population atteignant le niveau d'éducation secondaire supérieure sont apparemment importants pour l'Europe occidentale. Cependant, considérant que la majorité des 10 et bientôt 12 nouveaux Etats membres de l'UE présentent un chiffre élevé de la population ayant une éducation secondaire supérieure, la question de savoir comment réduire les inégalités des différences socio-économiques dans ces pays semble nécessiter une approche complémentaire pour l'éducation primaire et secondaire, par comparaison avec celle des 15 anciens Etats membres de l'UE.

Dans la plupart des nouveaux Etats membres de l'UE, l'approche consistant à relever l'équité et l'efficacité dans l'éducation devrait prendre pour point de départ l'augmentation du niveau de financement du secteur de l'éducation, et la garantie d'offrir aux enseignants une rémunération pour l'ensemble de leurs activités ainsi qu'un niveau salarial décent suivant l'augmentation générale du coût de la vie. Donner aux enseignants la possibilité de travailler seulement suivant une norme homogène d'heures de travail par semaine constituerait la première étape de la mise en place d'environnements d'apprentissage dans lesquels les pratiques de l'enseignement peuvent prendre appui sur des mesures équitables telles que l'adaptation de l'enseignement en classe aux besoins de chaque élève.

### **Le CSEE se réjouit du regain d'attention à l'importance de l'éducation pré-scolaire**

En 2004 et 2005, le CSEE a rappelé plusieurs fois qu'il fallait accorder davantage d'attention à l'éducation pré-scolaire dans le processus Education et Formation 2010. Le CSEE constate avec satisfaction que la Communication reconnaît l'importance de l'apprentissage précoce ainsi que les avantages durables qu'il peut apporter, en termes de réussite sur le plan de l'éducation et de socialisation approfondie.

Le CSEE soutient le plaidoyer énoncé dans la Communication visant à cerner avec soin les contours de l'éducation de la petite enfance, par ex. la pédagogie utilisée et la coopération avec les parents, et se réjouit également de l'appel en faveur de l'élargissement du recrutement d'enseignants pré-primaires formés spécialement à cet effet. Le CSEE se réjouit de l'intention annoncée par la Commission d'intégrer le

domaine de l'éducation pré-scolaire dans les échanges des meilleures pratiques entre Etats membres. En conséquence, la Commission devrait s'assurer que les projets dans ce secteur sont éligibles au financement de l'UE dans tous les Etats membres.

En Europe, l'accès à l'éducation de la petite enfance varie considérablement, de l'accès universel à un faible pourcentage dans certains pays. Plus le pourcentage de participation à l'éducation de la petite enfance est faible, plus l'inégalité d'accès est grande. L'offre d'éducation de la petite enfance répond manifestement à un double besoin dans nos sociétés d'aujourd'hui : la prise en charge des enfants et l'éducation ; dans ce contexte, le CSEE met l'accent sur le fait que l'éducation de la petite enfance devrait tout d'abord et essentiellement être conçu pour l'enfant et lui offrir des possibilités d'apprentissage. L'éducation de la petite enfance est trop souvent considérée comme se rattachant au secteur de l'accueil de l'enfant permettant aux parents de conserver une activité sur le marché de l'emploi, une façon de concevoir les choses qui entraîne progressivement la mainmise du secteur privé et la limitation des normes de qualité et de qualification du personnel.

L'appel contenu dans la Communication pour que soit dûment pris en considération la nature même de l'éducation de la petite enfance vient à son heure. En effet, s'il existe un consensus de plus en plus fort au sujet des avantages découlant de l'éducation de la petite enfance dans l'UE et ailleurs, il reste beaucoup à apprendre sur les processus d'apprentissage proprement dits et sur le contenu même d'une éducation pré-scolaire de haute qualité. Le CSEE souligne que, comme pour l'ensemble du secteur de l'éducation, le contenu et le type d'éducation pré-scolaire doivent toujours être intégrés dans le contexte national et dans les valeurs culturelles du pays. Cependant, certains aspects peuvent être déterminés comme cruciaux pour la qualité de l'éducation de la petite enfance : **i) des enseignants bien formés et une direction ayant les qualifications requises**: les enseignants du secteur de la petite enfance devraient toujours être porteurs d'un diplôme universitaire de haut niveau d'enseignant et avoir accès au développement professionnel continué, et leur statut devrait être intégralement aligné sur celui des autres catégories d'enseignants. Le niveau de salaire et les conditions de travail des enseignants du secteur de la petite enfance doivent être améliorés dans la plupart des pays, et comme le reconnaît par ailleurs le document de travail accompagnant la Communication, « *la qualité de l'éducation pré-primaire dépend de l'adéquation de la formation du personnel et de la qualité des conditions de travail sur l'ensemble du secteur* » ; **ii) ratios et importance des groupes**: ces deux éléments varient considérablement, ainsi qu'il ressort de l'étude « Starting Strong » menée par l'OCDE en 2001 ; le ratio entre enseignants qualifiés et enseignants non qualifiés connaît lui aussi de grandes différences ; un nombre suffisant d'enseignants qualifiés est une condition préalable indispensable pour une qualité acceptable<sup>3</sup> ; **iii) inclusion**: la question de savoir dans quelle mesure les systèmes prennent en charge les enfants ayant des besoins spéciaux et les enfants à risque est déterminante ; la coopération avec d'autres spécialistes est ici indispensable ; **iv) enfants appartenant aux minorités ethniques**: l'éducation de la petite enfance revêt une importance particulière pour les enfants issus des minorités ethniques, s'agissant en particulier de l'acquisition d'une seconde langue ; **v) continuité et coordination au sein même du système d'éducation** : cet aspect est vital ; tous les départements des services d'éducation devraient de préférence être placés sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, ou d'un organe équivalent ; **vi) influence des enfants et coopération avec les parents**: les enfants devraient avoir le droit de prendre des décisions à un niveau

---

<sup>3</sup> Document de travail de la Commission accompagnant la Communication, p. 17

approprié à leur âge, et une bonne communication avec les parents s'avère essentielle pour acquérir une meilleure compréhension de l'enfant.

Le CSEE encourage la Commission à axer à l'avenir ses travaux relatifs à l'éducation pré-scolaire sur ces domaines qui sont au centre des préoccupations. Le CSEE plaide en faveur d'une éducation de la petite enfance financée par le secteur public et accessible universellement, assurée par du personnel pleinement qualifié et ayant reçu la formation appropriée.

### **Niveau primaire et niveau secondaire : le CSEE en appelle à une culture de l'évaluation centrée sur les améliorations**

La Communication appelle à la promotion d'une culture de l'évaluation s'étendant à l'ensemble du secteur de l'éducation. La Communication elle-même ne traite que très généralement de l'évaluation, mais précise que la Commission souhaite soutenir le développement des systèmes d'évaluation (p. 13). A propos de la question de l'évaluation, le CSEE souligne que le succès de tout système d'évaluation est conditionné par son acceptation par les personnes et les institutions concernées, et il faut également que le système en question réussisse à introduire des améliorations dans le système d'éducation. La question de l'évaluation est abordée trop souvent comme l'évaluation et le suivi des performances ; ces aspects sont naturellement déterminants, mais globalement l'accent devrait être mis sur la manière dont les systèmes d'évaluation peuvent être générateurs d'améliorations. Il est important de le souligner, ceci implique que les systèmes d'évaluation devraient comporter l'orientation appropriée des enseignants et des directeurs d'établissement quant à la manière d'assurer le suivi des résultats d'un processus d'évaluation.

Le CSEE prend note du fait que, selon la Communication, il existe des indications au plan international que la combinaison de l'autonomie locale des établissements et des systèmes de responsabilisation centraux sont de nature à améliorer la performance des élèves, et le CSEE constate avec satisfaction que la Communication souligne que « *des systèmes de responsabilisation devraient être conçus de manière à garantir un attachement plein et entier au principe d'équité...* » (p. 7).

Le document de travail de la Commission qui accompagne la Communication fait référence de manière plus détaillées à différentes formes de systèmes d'évaluation, ces observations n'ayant bien entendu pas le statut de recommandations politiques. De l'avis du CSEE, ce document reflète plutôt une approche anglo-saxonne de l'évaluation, l'accent étant mis sur la responsabilisation qui doit être définie par des appréciations extérieures normalisées, avec publication des résultats. Le CSEE rejette le lien qui existerait entre l'évaluation et les améliorations, que l'on retrouve dans la déclaration suivante : « *Les indications rassemblées au plan international suggèrent que des structures institutionnelles qui introduisent la notion de responsabilisation définie par des tests menés à l'extérieur et en rendant publique la qualité des produits fournis par les élèves et les écoles sont de nature à créer des mesures incitatives qui améliorent les performances sur le plan de l'éducation* » (p. 21). Le CSEE rejette la notion simplificatrice selon laquelle le fait de confier l'organisation des tests à des organismes extérieurs ou de publier les résultats sont intrinsèquement de nature à apporter des améliorations. Au contraire, comme le document de travail de la Commission le souligne par ailleurs, l'évaluation externe par le biais de tests normalisés auxquels sont soumis les élèves engendre de nombreuses difficultés secondaires, notamment l'accroissement du stress auquel sont soumis les enseignants et

les élèves, la tendance à mettre l'accent dans l'éducation sur les savoir-faire qui peuvent faire l'objet de tests, les mesures favorables au rejet des élèves défavorisés, etc.

Le CSEE souligne que si l'évaluation fait partie de la culture traditionnelle, elle devrait engendrer la confiance et assurer le soutien aux enseignants et au personnel afin d'améliorer la qualité de l'éducation, plutôt que de créer un climat de contrôle suscitant la crainte. Plutôt que d'avoir recours à des tests externes et normalisés, le CSEE suggère d'avoir recours à des systèmes cohérents et transparents d'auto-évaluation applicables dans les écoles, afin de progresser davantage vers l'établissement d'un lien étroit entre l'évaluation et l'amélioration de la qualité. En outre, le CSEE souligne que l'évaluation externe devrait également inclure une série d'aspects liés à l'infrastructure globale des écoles, tels que la coopération avec les parents, les systèmes de soutien, la gestion, etc.

**Niveau primaire et niveau secondaire : le CSEE réclame que davantage d'attention soit accordée au rôle des enseignants et que les pratiques d'enseignement favorisant l'égalité des chances soit davantage prise en considération**

Le CSEE souscrit pleinement à la Communication qui souligne que *«Les facteurs qui revêtent le plus d'importance pour l'efficacité et l'équité sont la qualité, l'expérience et la motivation des enseignants, ainsi que les types de pédagogie qu'ils appliquent.»* (p. 7). Cependant, la Communication et le document de travail qui l'accompagne ne traitent que peu de cette question, et essentiellement pour veiller à ce que des enseignants hautement qualifiés soient mis à disposition en nombre suffisant, en particulier pour les écoles implantées dans des zones comptant un pourcentage plus élevé d'élèves issus de milieux défavorisés. Le CSEE reconnaît lui aussi l'importance de cette question, mais encourage la Commission, dans le cadre de ses prochains travaux sur l'efficacité et l'équité, à étudier de manière plus approfondie le rôle de l'enseignant pour créer l'égalité des chances pour tous les élèves, par ex. en mettant en place des environnements d'apprentissage incitant les élèves à approfondir leurs apprentissages, en prenant dûment en compte les besoins particuliers de certains élèves, en tenant compte de la capacité de l'enseignant à déterminer ce qui est le mieux adapté à chaque élève, ou à prendre conscience de ce que les pratiques d'enseignement auraient, si l'on n'y prend garde, favorisé seulement les élèves issus des milieux les plus privilégiés, en prenant conscience des pratiques d'enseignement luttant contre la discrimination dans le cas d'élèves issus de minorités ethniques, etc. Le CSEE insiste sur le fait qu'il faut absolument que les enseignants aient reçu une formation initiale de haut niveau et qu'ils aient accès régulièrement aux possibilités de développement continué sur le plan professionnel : ce sont là les conditions cruciales pour l'instauration de la qualité dans l'éducation, et ce fait est souligné encore par les débats qui ont cours sur la manière d'accroître l'équité dans l'éducation, en accordant l'attention requise au rôle crucial des enseignants et des diverses pratiques d'enseignement visant à améliorer l'équité. La question de savoir comment la formation des enseignants peut influencer l'équité dans le système éducatif devrait constituer une priorité.

En ce qui concerne la motivation des enseignants, le CSEE note avec satisfaction que le document de travail de la Commission fait référence à la recherche en suggérant que, plutôt que des incitants financiers tels que la rémunération au mérite, le renforcement du caractère qualitatif inciterait les enseignants à entrer ou à rester dans des écoles

difficiles : on songe ici à « *des classes plus petites, davantage de temps réservé aux activités en dehors de la classe, davantage de soutien en classe, une meilleure gestion et un meilleur appui en rapport avec le comportement, un message indiquant sans ambiguïté que l'enseignant est apprécié, et enfin la possibilité de s'extraire de l'emploi tout en consacrant le temps ainsi épargné à la poursuite du développement professionnel* » (p. 23). Le CSEE insiste sur le fait que l'on peut en effet mettre en doute le type de qualité et même l'équité que l'on s'efforce d'atteindre en combinant les systèmes de rémunération au mérite et de développement de carrière. En outre, l'accent mis sur d'autres aspects qualitatifs visant à motiver les enseignants ne peut masquer le fait que le salaire de base des enseignants est d'une manière générale trop faible et qu'il faut d'urgence revaloriser le statut des enseignants, notamment en augmentant leur salaire.

En outre, les recommandations en rapport avec l'enseignement primaire et secondaire exposées dans la Communication attirent également l'attention sur les effets négatifs de l'orientation précoce des élèves entre différentes possibilités d'éducation avant l'âge de 13 ans. Le CSEE soutient vivement des systèmes d'éducation plus intégrés qui repoussent le système d'orientation à des stades ultérieurs. La recherche a prouvé que l'orientation précoce est « inutile et inéquitable »<sup>4</sup>, puisque l'orientation des élèves en fonction de leurs capacités à un stade précoce aggrave l'impact des facteurs liés au milieu socio-économique sur la réussite scolaire.

**Le CSEE se réjouit de la discussion sur l'équité dans l'enseignement supérieur, mais rejette l'idée que les droits d'inscription pourraient être la principale solution au problème du gouffre du financement de l'enseignement supérieur.**

Le CSEE accueille favorablement des discussions sur l'équité dans l'enseignement supérieur, car cette question doit impérativement être examinée. Veiller à une meilleure équité dans la participation et l'accès est l'un des défis principaux de l'éducation en Europe, et de l'enseignement supérieur en particulier.

Le CSEE est d'avis, comme l'indique d'ailleurs la Communication, que le financement de l'enseignement supérieur est inadéquat, en particulier lorsque l'on prend en considération l'accroissement très net du nombre d'étudiants au cours des dernières années ; cependant, le CSEE rejette l'argument avancé dans la Communication, qui fait simplement référence aux droits d'inscription considérés comme solution principale pour combler le gouffre du financement dans l'enseignement supérieur. Le CSEE est convaincu que l'équité dans l'enseignement supérieur doit se concrétiser en offrant l'égalité des chances à chacun, non seulement pour accéder aux études mais aussi pour les achever avec fruit, et les gouvernements doivent prendre d'autres mesures encore pour éliminer toutes les barrières qui font obstacle à la participation à l'enseignement supérieur, en ce compris l'élimination des barrières financières. Le CSEE a la conviction que le paiement de droits d'inscription et le relèvement du niveau d'endettement des étudiants constituent aujourd'hui un grave obstacle à l'accès aux études supérieures, en particulier pour les étudiants issus des milieux socio-économiques moins favorisés. Le CSEE répète que le financement public est le mode de financement le plus équitable et le plus efficace pour l'enseignement supérieur.

---

<sup>4</sup> Document de travail de la Commission accompagnant la Communication, p. 19.

La Communication<sup>5</sup> citée précédemment fait référence au « triangle de la connaissance formé par l'éducation, l'innovation et la recherche », et fait encore état de « l'incidence significative et positive » que les politiques d'éducation et de formation sont susceptibles d'avoir sur les résultats « économiques et sociaux ». Le rapport « Regards sur l'éducation » de l'OCDE<sup>6</sup> fait également apparaître que nombre des avantages résultant de l'investissement public dans l'enseignement supérieur inclut « l'augmentation des revenus provenant des impôts sur les revenus frappant des salaires plus élevés, ainsi que les paiements des assurances sociales ». On y trouve encore l'affirmation que « des individus qui ont reçu une meilleure éducation sont généralement en meilleure santé, ce qui permet de diminuer les dépenses publiques de soins de santé », et aussi que « pour certains individus, atteindre un niveau supérieur dans l'échelle de l'éducation pourrait les éloigner du risque de commettre certains délits ; c'est là encore une autre manière de diminuer les dépenses publiques ».

A cet égard, le CSEE rejette la référence que l'on retrouve dans la Communication, faisant des étudiants « les principaux bénéficiaires directs de l'enseignement supérieur », et il s'oppose en outre à la référence selon laquelle les étudiants sont des « consommateurs »<sup>7</sup> en fonction desquels les termes et considérations se rapportant à la « demande » et à « l'offre » sont ensuite élaborés. Le CSEE rejette l'idée que les étudiants sont des consommateurs, d'autant plus que nous rejetons l'idée que le personnel universitaire constitue une ressource humaine à laquelle des tâches prédéfinies sont assignées. Les étudiants et le personnel universitaire doivent être considérés comme des partenaires dans le système de l'enseignement supérieur, comme indiqué dans le processus de Bologne, et comme on le voit par ailleurs par la participation aux travaux du Groupe de suivi de Bologne.

La Communication précise qu'un système d'enseignement supérieur « gratuit » n'est pas équitable, car les étudiants potentiels issus de groupes socialement défavorisés n'accèdent toujours pas à l'enseignement supérieur, tandis qu'un système de taxation progressive ne compense pas les recettes privées dans l'enseignement supérieur.<sup>8</sup> Ce que la Communication omet toutefois de prendre en considération, c'est le fait que ce sont dans une grande mesure les systèmes « gratuits » d'enseignement supérieur qui expliquent l'accroissement sensible du nombre d'inscriptions d'étudiants au cours des deux dernières décennies, la plupart des étudiants provenant de familles à revenus moyens. Ce sont ces mêmes familles qui prennent en compte sérieusement les incidences financières et les risques liés à la participation de leurs enfants à l'enseignement supérieur, et ce sont elles aussi qui luttent pour parvenir les coûts tels que les droits d'inscription lorsqu'il y en a, mais aussi les autres coûts tels que le matériel nécessaire aux études, le logement, le coût de la vie, etc.

La disponibilité de prêts aux étudiants issus de familles à revenus moyens, qui doivent leur permettre de faire face à ces coûts, ne constitue pas davantage une solution adéquate, et la publication de l'OCDE à laquelle il est fait référence précédemment « Regards sur l'éducation » indique elle-même que le remboursement des prêts « peut

---

<sup>5</sup> Chapitre 1.1. « Faire face aux défis économiques et sociaux »

<sup>6</sup> « Regards sur l'éducation » INDICATEURS DE L'OCDE, Edition 2006, pp. 130

<sup>7</sup> Dans le document de travail de la Commission accompagnant la Communication sur l'efficacité et l'équité dans les systèmes européens d'éducation et de formation [Bruxelles, 8.9.2006 SEC(2006) 1096], pp.25

<sup>8</sup> p. 7

s'avérer un fardeau écrasant pour les individus et peut avoir une incidence sur la décision de s'engager dans l'enseignement supérieur ».<sup>9</sup> Le CSEE a la conviction que les aides accordées aux étudiants devraient l'être sous la forme de bourses plutôt que sous la forme de prêts, compte tenu des avantages économiques et sociaux considérables résultant de la participation accrue à l'enseignement supérieur, comme on l'a vu ci-dessus.

En ce qui concerne les étudiants issus de milieux sociaux désavantagés, la Communication fait référence à la nécessité d'un soutien financier ciblant ces étudiants afin de leur donner les moyens d'accéder à l'enseignement supérieur. Le CSEE approuve pleinement l'idée qu'une telle assistance financière doit être accordée aux étudiants issus de milieux sociaux défavorisés. Il faut que cette assistance soit garantie effectivement et dans des conditions réalistes aux étudiants en question, en garantissant l'accès pour tous à l'enseignement supérieur. Le CSEE insiste toutefois sur le fait que cette question ne dépend pas des droits d'inscription et n'y est pas liée. Il ne faudrait pas que les étudiants issus de milieux sociaux défavorisés reçoivent cet appui à l'occasion de la mise en œuvre de la mise en place de droits d'inscription, ou à l'occasion de l'augmentation de ceux-ci : il faut au contraire qu'ils reçoivent cet appui dès maintenant, même dans le contexte des systèmes d'enseignement supérieur « gratuits », afin qu'ils aient la garantie qu'il leur sera possible d'achever leurs études avec fruit et dans des délais acceptables.

Le CSEE est d'avis que, si l'on souhaite que les établissements d'enseignement remplissent pleinement le mandat public qui leur a été confié et apportent leur pleine contribution au développement social, économique et culturel des sociétés, il y a lieu de s'engager dans une conception rénovée du service public pour l'enseignement supérieur. Ceci implique un appui financier public, lequel à son tour suppose que les droits d'inscription, lorsqu'ils existent, sont maintenus à un niveau très bas, et que personne ne se voit interdire l'accès à l'enseignement supérieur pour des raisons financières. L'instauration de droits d'inscription ne se traduira pas par l'augmentation du nombre d'inscriptions et par la participation accrue d'étudiants qui ne se rangent pas dans la catégorie des étudiants classiques. Garantir la stabilité et la prévisibilité du financement public s'inscrivant dans une perspective à long terme a pour conséquence que les établissements peuvent assurer les places requises et l'éventail de programmes nécessaires pour mener à bien leur mission académique et pour satisfaire les attentes des étudiants.

### **Le CSEE met en garde contre une offre d'enseignement et de formation professionnels adaptée trop étroitement aux besoins immédiats du marché de l'emploi**

Le CSEE fait sienne la recommandation globale exposée dans la Communication au sujet du développement de voies offrant la transparence et la diversité requises sur l'ensemble de l'enseignement et de la formation professionnels pour promouvoir l'apprentissage et l'emploi. Cependant, le CSEE estime que les différents aspects de la partie consacrée à l'enseignement et à la formation professionnels se place trop nettement en faveur de l'adaptation de l'enseignement et de la formation professionnels aux besoins du marché de l'emploi. Dans la formation et les systèmes de formation initiaux, une attention trop pressante portée sur les besoins immédiats du marché du travail risque de rendre plus rigide le système d'enseignement et de formation

---

<sup>9</sup> p. 236 ibidem

professionnels. En outre, si le CSEE reconnaît que la question de l'équité amène la Commission à s'intéresser au rôle de l'enseignement et de la formation professionnels en qualité de prestataires de qualité d'apprentissage des adultes et d'apprentissage des étudiants défavorisés, il juge opportun de rappeler qu'une qualification acquise dans l'enseignement et la formation professionnels est absolument respectable en soi.

En conclusion, le CSEE entend poursuivre le débat avec la Commission sur la poursuite des travaux en rapport avec l'importante question de l'équité et de l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation européens.